

Ce conseil de formation se tient alors que nous avons déjà mis en œuvre quatre réformes de la formation initiale en 15 ans. Les enjeux de cette nouvelle réforme sont multiples et répondent en partie au moins à notre projet syndical :

- c'est d'abord un levier de l'attractivité de nos métiers ;
- c'est aussi l'occasion d'élargir le vivier des candidats ;
- l'entrée plus précoce dans le métier permet de cotiser pour la retraite 2 ans plus tôt ;
- enfin, la formation professionnalisante sur 2 années rémunérées est une véritable avancée.

Reste des points d'inquiétude, notamment sur le volume important de formateurs et de tuteurs que la réforme impose puisque les nouveaux M1, élèves fonctionnaires, auront l'équivalent de 12 semaines de pratique accompagnée, tandis que les M2 et les DIU seront stagiaires à 50%. Au niveau ministériel, nous demandons la prise en compte de la valorisation des compétences des tuteurs et des formateurs, l'étude d'une revalorisation indemnitaire et le recrutement d'un vivier suffisant pour assurer la réforme.

Pour le SE-UNSA, la mise en œuvre de cette réforme de la formation initiale doit se donner les moyens pour relever le défi d'une entrée dans le métier de qualité. Pour autant, cette réforme ne pourra pas être la seule réponse au problème d'attractivité que rencontrent nos métiers. Celui-ci ne pourra être résolu sans s'atteler à une revalorisation de l'ensemble de la carrière, à l'amélioration des conditions de travail, et à une reconnaissance du métier et des compétences.

Concernant la formation continue, il nous semble fondamental de renforcer l'accompagnement des enseignants néo-titulaires car l'entrée dans le métier constitue une période particulièrement déterminante pour la professionnalisation et la fidélisation des personnels. Les néo-titulaires se trouvent parfois confrontés à des classes difficiles, en politique de la ville ou en éducation prioritaire, sans que la formation initiale ait suffisamment préparé à cette réalité. Dans ce contexte, le tutorat professionnel demeure bien souvent insuffisant, alors qu'il s'agit d'un besoin reconnu pour sécuriser les débuts de carrière. Les temps d'échanges entre pairs, ou avec les formateurs, sont trop souvent limités, du fait des contraintes organisationnelles.

Pour l'ensemble de la profession, la formation est un droit à garantir, elle ne doit pas être une variable d'ajustement, en termes de nombre de titulaires remplaçants mobilisables par exemple. Les contenus de formation doivent répondre aux besoins réels exprimés par les enseignants : gestion de la différenciation pédagogique, élèves à besoins éducatifs particuliers, mais aussi bien-être au travail et prévention des risques psycho-sociaux.

La formation est un investissement pour l'avenir de l'École de la République et un gage de qualité pour les élèves.